



Partage d'expérience

Tentative de suicide depuis une grue de chantier

Rédaction :
Service Opération

Validation :
Contrôleur Général Matthieu MAIRESSE

16/04/24



Contexte

Le Dimanche 18 Février 2024 aux environs de 4h00, les secours sont engagés pour une tentative de suicide depuis une grue de chantier.

Arrivé sur les lieux, le premier détachement doit prendre en compte un environnement humain soumis à une forte charge émotionnelle. Un homme d'une vingtaine d'années menace de se jeter du haut d'une grue de chantier et trois de ses camarades se sont portés à son secours. Les quatre individus sont rassemblés sur la contre-flèche de l'engin à proximité des contre-poids. L'homme en détresse est physiquement et verbalement très virulent à l'encontre de ses amis qui tentent de le maîtriser.

La situation se complexifie pour les sapeurs-pompiers qui doivent finalement porter secours et assistance à quatre personnes.

Renseignements de base

1. Mobilisation des moyens

La mobilisation des moyens s'effectue en deux temps, le premier détachement composé d'un VSAV, d'une EPA et d'un VLC est renforcé par un FPTC, le VSMP (véhicule de secours en milieu périlleux) et deux télépilotes Drone.

2. Conditions météorologiques

L'atmosphère humide rend les structures métalliques de la grue glissantes et, depuis le sol, la brume masque la zone où les victimes sont réfugiées.

3. Déroulement de l'intervention

L'équipage primo-intervenant du VSAV ressent la pression générée par les témoins qui partagent des liens sociaux forts avec les victimes. Le choix de l'urgence immédiate est fait et deux membres d'équipage sont envoyés au contact des quatre jeunes gens. Au sommet de la grue, la situation est confuse mais ne présente pas de risque de chute

immédiat puisque le groupe est rassemblé derrière les garde-corps. Au cours d'une approche et pour aider au maintien de la victime en détresse psychologique, l'un des deux sapeurs-pompiers reçoit un coup de poing au visage qui ne l'incapacitera pas dans la suite des opérations.

Avec l'arrivée du FPTC, le personnel du VSAV est remplacé par un binôme équipé de deux lots de sauvetage destinés à amarrer les intervenants aux structures métalliques et concevoir un dispositif de sécurisation des victimes dans l'attente de l'équipe de secours en milieu périlleux.

Après quelques minutes d'échanges et avant que le binôme finalise le montage du matériel, la victime met brutalement un terme à la situation et se décide à descendre d'elle-même par l'échelle à crinoline. Une fois au sol, elle tente de se soustraire aux forces de l'ordre et en profite pour commettre une nouvelle agression envers un sapeur-pompier.

La victime sera transportée à l'hôpital sous escorte de Gendarmerie.

Précisions :

- L'opérateur du CTA/CODIS est resté plus de trente minutes en ligne avec le requérant puis les sauveteurs improvisés pour guider leurs actions et limiter les risques de passage à l'acte.

- Les secours sur place ont adopté une posture à faible signature en éteignant les gyrophares et en bannissant les éclairages directs avec les lampes à main.

- Compte-tenu de la hauteur de la grue, la mobilisation de l'EPA n'améliorera pas les conditions d'accès et de sécurité mais se révélera très utile pour fournir un éclairage d'ambiance.

- Le concours du VSMP est annulé en cours de transit et les moyens Drone ne seront finalement pas mis en œuvre.

Analyse

Pourquoi des sapeurs-pompiers non-spécialisés dans les opérations en milieu périlleux sont-ils intervenus dans les structures d'une grue de chantier ?

En matière de retour d'expérience, cette situation doit être regardée comme un écart à la doctrine d'emploi des moyens conventionnels.

1. Recherches des causes

La charge émotionnelle exprimée par les témoins a certainement joué un rôle déterminant dans la motivation à agir des primo-intervenants. Il faut ajouter également que l'implication des trois camarades de la victime a été une source de motivation supplémentaire au motif que les trois jeunes gens étaient des victimes collatérales et se trouvaient exposés à un risque mortel.

2. Sécurité des intervenants

Même si une forte volonté à réaliser la mission se fait sentir, les COS successifs font la preuve de leur détermination à fixer un niveau de sécurité optimal :

- L'ascension de la grue se fait par une échelle à crinoline (tronçons de 2.5 à 3 m disposés en quinconce avec paliers de repos)
- Les consignes données au binôme du VSAV fixent les limites d'engagement (conserver une position stable et ne rien tenter si la victime décide de se jeter dans le vide).
- Dès que possible, le binôme du VSAV est remplacé par un binôme du FPTC équipé de deux lots de sauvetage (amarrage du personnel et conception d'un dispositif de sécurité pour les quatre victimes).
- Les effectifs ont une bonne conscience de l'exigence de sécurité posée par le COS.

Conclusion

L'évènement étudié est une opération de secours et d'assistance à une victime en détresse psychologique menaçant de se jeter du haut d'une grue de chantier.

La situation rendue complexe par l'implication de tiers a conduit les secours à commettre un écart à la doctrine d'emploi des moyens conventionnels (sortie du domaine d'emploi)

sans compromettre gravement la sécurité des intervenants.

Recommandations

1. Le dénouement plutôt positif de cette opération ne doit pas entraîner de glissement dans les pratiques. **Les interventions sur les grues restent de la seule compétence des unités de secours en milieu périlleux (SMP).**
2. L'effet public (forte émotion générée par les témoins) peut pousser les sapeurs-pompiers au sentiment du : **« On ne peut pas ne pas agir ! ».** **Attention, ce sentiment est de nature à provoquer des écarts à la doctrine, à générer un effet tunnel par enfermement de la réflexion et porter atteinte à la sécurité des personnels.**

Lien doctrine d'emploi des unités spécialisées : [AGORA](#)

NB – La photo en première page est une illustration générique.